



# COMITÉ DE L'AGRICULTURE

## Vingt-septième session

28 septembre – 2 octobre 2020

## Programme de travail pluriannuel du Comité de l'agriculture

### Résumé

Le présent document fait le point sur le Programme de travail pluriannuel du Comité de l'agriculture 2018-2021 et sur le projet de Programme de travail pluriannuel du Comité de l'agriculture 2020-2023. Le Programme de travail pluriannuel actuel tient compte des indications du Comité et il devrait constituer une base solide pour guider ses travaux durant la période 2020-2023. Le présent document est conçu comme un plan à horizon mobile qui contient une description des méthodes de travail du Comité et reprend la présentation mise au point par le Comité en 2012.

### Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- examiner le présent rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel du Comité de l'agriculture pour 2018-2021, compte tenu de ses objectifs généraux et de son mandat;
- approuver le projet de Programme de travail pluriannuel pour 2020-2023, tel qu'il figure dans l'annexe au présent document.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M<sup>me</sup> Ariella Glinni

Secrétaire,

COAG

Tél.: +39 06 570 51199

## II. Historique

1. À sa vingt-troisième session (21-25 mai 2012), le Comité a examiné, modifié et approuvé son projet de Programme de travail pluriannuel pour 2012-2015. Le Programme de travail étant à horizon mobile, le Comité a ensuite adopté, à sa vingt-quatrième session (29 septembre-3 octobre 2014), le deuxième Programme de travail pluriannuel, pour 2014-2017, puis, à sa vingt-cinquième session (26-30 septembre 2016), le troisième, pour 2016-2019, et enfin, à sa vingt-sixième session (1-5 octobre 2018), le quatrième, pour 2018-2021. Le Programme de travail pluriannuel du Comité de l'agriculture a été élaboré conformément aux recommandations énoncées dans les actions 2.70 à 2.72 du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO. Par ailleurs, le Programme de travail et le calendrier de présentation des rapports intérimaires aux organes directeurs respectent la périodicité prévue dans le Plan d'action immédiate.
2. Comme l'a souligné le Comité, les quatre premiers Programmes de travail pluriannuels sont autant de jalons importants pour améliorer l'efficacité et la transparence de ses activités. Ils ont guidé les travaux du Comité et du Secrétariat au cours des huit années écoulées. Le Secrétariat a présenté à intervalles réguliers des rapports intérimaires au Bureau, au Comité, au Conseil et à la Conférence.
3. Le document actuel tient compte des indications du Comité, du Conseil et de la Conférence et devrait constituer une base solide pour guider les travaux du Comité durant la période 2020-2023.

## III. Rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel: résultats pour 2018-2020

### A. Stratégie, établissement de priorités et planification budgétaire

4. Le Comité a organisé sa vingt-sixième session du 1<sup>er</sup> au 5 octobre 2018<sup>1</sup>. Compte tenu des nouveaux défis à relever à l'échelle mondiale, il a engagé des débats de fond sur des questions en lien avec les thématiques suivantes: *Mettre l'alimentation et l'agriculture au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – Les solutions durables, Systèmes alimentaires durables, Agroécologie – de la sensibilisation à l'action, Revitaliser les zones rurales au profit des jeunes, Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM), Activités de la FAO relatives à l'élevage, y compris proposition de création d'un sous-comité de l'élevage, Climat et ressources naturelles (biodiversité, terres et eaux), Mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique – une transformation à mener à l'échelle mondiale pour une agriculture durable, Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture, Plateforme d'intégration de la biodiversité, Informations actualisées sur le Partenariat mondial sur les sols, y compris le Code de conduite sur la gestion des engrais, Programme de travail de la FAO dans le domaine de l'agriculture au titre du Cadre stratégique de l'Organisation, Mise en œuvre des recommandations issues de la vingt-cinquième session du Comité de l'agriculture, y compris les conclusions du groupe de travail informel à composition non limitée chargé du programme relatif aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments, Programme de travail pluriannuel du Comité, Proposition relative à la célébration d'une Année internationale des fruits et légumes, Proposition relative à la célébration d'une Journée internationale de sensibilisation au problème des pertes et gaspillages de nourriture et Proposition relative à la célébration d'une Année internationale du mil.*
5. Le Comité a fait sienne la proposition formulée par le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) en vue de l'établissement par le système des Nations Unies d'une Année internationale des fruits et légumes, qui sera célébrée à titre exceptionnel en 2021, la proposition du Gouvernement argentin d'instaurer une Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture, dans le cadre du système des Nations Unies, qui serait célébrée le 29 septembre de chaque année, et la proposition du Gouvernement de l'Inde de proclamer une Année

<sup>1</sup> <http://www.fao.org/3/my349fr/my349fr.pdf>

internationale du mil, dans le cadre du système des Nations Unies, qui serait célébrée à titre exceptionnel en 2023. Le Comité a organisé quatorze événements parallèles en rapport avec les priorités et les questions d'actualité: Sécurité alimentaire dans le Programme 2030 – Initiatives du secteur privé; Promouvoir la biodiversité afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition: Conférences de Trondheim sur la biodiversité; Mécanismes multipartites concernant la réalisation des cibles intéressant l'alimentation et l'agriculture du Programme 2030: le programme pour des systèmes alimentaires durables du Cadre décennal de programmation; La résistance aux antimicrobiens dans les pays en développement; Information judicieuse sur les sols pour une agriculture économe en eau; Programme mondial pour un élevage durable; Année internationale de la santé des végétaux; Bioéconomie: Pourquoi est-ce important pour la FAO et que fait la FAO à ce sujet; Mesures incitatives judicieuses et dialogue intersectoriel pour la gestion durable des sols; Alimentation et agriculture durables: Vers un partenariat mondial à l'appui du Programme à l'horizon 2030 pour le développement durable; Suivi des progrès vers la réalisation des ODD dans l'agriculture; Les écoles pratiques d'agriculture permettent aux agriculteurs d'innover en matière d'élevage durable et d'adaptation aux changements climatiques; Reconnaissance du rôle joué par les systèmes du patrimoine agricole dans la promotion de l'agriculture durable; et Développement rural et application des séquences génomiques pour une agriculture durable et pour la sécurité alimentaire.

6. Les décisions et recommandations adoptées à la vingt-sixième session du Comité de l'agriculture, qui constituent une base solide sur laquelle fonder la stratégie, les priorités et le budget de l'Organisation, ont été examinées, révisées et adoptées par le Conseil, à sa cent soixante et unième session, par la Conférence, à sa quarante et unième session, et par le Conseil à sa cent soixante-troisième session.

### Activités intersessions

7. Entre les sessions, le Secrétariat et le Bureau ont mené plusieurs activités, détaillées ci-après:

- i) La Conférence de la FAO, à sa quarante et unième session, a approuvé le Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion durable des engrais<sup>2</sup>. La Conférence a en outre adopté les résolutions suivantes: résolution 7/2019 «Renforcement de l'intégration des approches de l'agriculture durable, y compris l'agroécologie, dans les futures activités de planification de la FAO»<sup>3</sup>; résolution 8/2019 sur l'Année internationale des fruits et légumes<sup>4</sup>; résolution 10/2019 sur l'Année internationale du mil<sup>5</sup>; et résolution 11/2019 sur la Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture<sup>6</sup>.
- ii) À sa quarante et unième session, la Conférence de la FAO a demandé que soit mis en place un processus de consultation inclusif sous la direction des Présidents du Comité du Programme et du Comité de l'agriculture pour poursuivre l'élaboration des 10 éléments de l'agroécologie, qui devaient être présentés pour examen au Comité du Programme à sa session suivante, puis soumis à l'examen et à l'approbation du Conseil à sa session de décembre 2019, qui a adopté la version révisée du document<sup>7</sup>.
- iii) À la suite de la demande du Comité de l'agriculture, le Département du climat et de la biodiversité a présenté à la Conférence de la FAO en 2019 un projet de stratégie relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture. La Conférence a chargé le Conseil, à sa cent soixante-troisième session en décembre 2019, d'examiner et d'adopter la stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture en suivant un processus de consultation inclusif. Le projet révisé, disponible sur le Portail des Membres de la FAO, a fait l'objet de consultations, complétées par un séminaire informel organisé par le Président du Comité du Programme (septembre 2019).

<sup>2</sup> <http://www.fao.org/3/na421fr/na421fr.pdf> (paragraphe 49 b).

<sup>3</sup> <http://www.fao.org/3/na421fr/na421fr.pdf> (paragraphe 49 a, annexe D).

<sup>4</sup> <http://www.fao.org/3/na421fr/na421fr.pdf> (paragraphe 59, annexe E).

<sup>5</sup> <http://www.fao.org/3/na421fr/na421fr.pdf> (paragraphe 61, annexe G).

<sup>6</sup> <http://www.fao.org/3/na421fr/na421fr.pdf> (paragraphe 62, annexe H).

<sup>7</sup> <http://www.fao.org/about/meetings/council/cl163/cl163-report/fr/> (paragraphe 10 h).

Une deuxième version révisée a été examinée lors d'un deuxième séminaire informel organisé par le Président du Comité du Programme en octobre et une troisième version révisée a été présentée au Comité du Programme à sa cent vingt-septième session (4-8 novembre) avant d'être adoptée par le Conseil à sa cent soixante-troisième session<sup>8</sup>. En outre, le Comité du Programme à sa cent vingt-septième session a demandé un premier projet de Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie, telle qu'elle figure à l'annexe du document CL 163/11<sup>9</sup>, qui a été révisé par les Secrétariats des comités techniques. Une équipe spéciale a été constituée afin d'élaborer un projet de plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie, présenté au Comité du Programme à sa session de juin 2020<sup>10</sup>, qui a souhaité que le projet de plan d'action soit présenté au Comité de l'agriculture et aux autres comités techniques.

- iv) Réunions du Bureau: le Bureau du Comité de l'agriculture a organisé seize réunions en vue d'assurer le suivi des recommandations et des actions adoptées par le Comité de l'agriculture à sa vingt-sixième session et de préparer l'ordre du jour de sa vingt-septième session. Le groupe de travail à composition non limitée constitué afin de réviser les «10 éléments de l'agroécologie» devant être présentés au Comité du Programme à sa cent vingt-septième session et au Conseil de la FAO à sa cent soixante-troisième session, a organisé trois réunions informelles en septembre et en octobre 2019. Le 29 octobre 2019, à l'occasion d'une réunion informelle, le Bureau a rencontré les divisions techniques et les équipes chargées des programmes stratégiques concernés afin d'examiner les sujets éventuels proposés pour inscription à l'ordre du jour de la cent vingt-septième session du Comité de l'agriculture. Sous la direction du Bureau, le projet d'ordre du jour a été préparé suivant un processus consultatif avec la participation des divisions techniques, des bureaux régionaux de la FAO et des membres du Bureau. Le Directeur général a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire le 1<sup>er</sup> mai 2020.
- v) Réunions conjointes des Bureaux: depuis 2015, les comités techniques de la FAO ont entrepris de renforcer leur collaboration et leur coordination afin de donner suite à la recommandation de l'évaluation des Organes directeurs de l'Organisation. Cela comprend au cours de leurs sessions respectives des discussions sur des domaines d'intérêt commun qui visent à renforcer leur collaboration afin de fournir ensuite au Conseil et à la Conférence de la FAO des contributions concertées. Le 28 juin 2019, une réunion informelle des Présidents des comités techniques a été l'occasion de reconfirmer la collaboration permanente des comités techniques et de proposer une rencontre avec le nouveau Directeur général portant sur le travail et les priorités de chaque comité et sur leurs réalisations conjointes.
- vi) Les Présidents des comités techniques ont rencontré le Directeur général le 24 janvier 2020 afin d'examiner le travail des comités techniques, les priorités de l'organisation et les domaines de collaboration et d'appui renforcés aux activités de la FAO.
- vii) Deux réunions de suivi ont été convoquées par la Directrice générale adjointe, M<sup>me</sup> Maria Helena Semedo, les 14 février et 5 mars 2020. Compte tenu que la coopération s'était révélée très fructueuse et avait permis de débattre des points communs à l'ordre du jour des sessions de 2018, les thèmes suivants ont été mis en évidence comme points transversaux à traiter par chacun des comités au cours de leur session de 2020: intégration de la biodiversité, résistance aux antimicrobiens (pour le Comité des pêches, le Comité des forêts et le Comité de l'agriculture), innovation et numérisation, Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et Initiative Main dans la main. Il a été convenu que les Secrétariats seraient chargés de la préparation des notes d'informations correspond aux trois points pour information (Plateforme numérique internationale pour l'alimentation et l'agriculture; Restauration des écosystèmes productifs, dans le contexte de la Décennie des Nations Unies

<sup>8</sup> <http://www.fao.org/about/meetings/council/cl163/cl163-report/fr/> (paragraphe 10 g).

<sup>9</sup> <http://www.fao.org/3/ca7175fr/ca7175fr.pdf> (Section IV Développement d'un Plan d'action relatif à l'intégration de la biodiversité).

<sup>10</sup> <http://www.fao.org/about/meetings/programme-committee/pc128/pc128-report/fr/>

pour la restauration des écosystèmes 2021-2030; et Décennie d'action pour atteindre les ODD: une approche intégrée pour accélérer la concrétisation des ODD) au titre de l'ordre du jour des comités.

8. Rapport au Forum politique de haut niveau de 2020: le Bureau du Comité de l'agriculture, avec l'aide du Secrétariat, a fait rapport au Forum politique de haut niveau de 2020 qui avait pour intitulé «Accélérer l'action et opérer des transformations: concrétiser la décennie d'action pour atteindre les objectifs de développement durable» au titre de la présentation de l'organisation. Les éléments apportés par la FAO résument les délibérations relatives aux politiques concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des organes techniques et directeurs de la FAO et d'autres organismes intergouvernementaux hébergés par la FAO, y compris les données probantes, les principales lacunes, les défis clés et les perspectives et recommandations qui émanent des contributions de chaque organisme.

9. Suite à la demande du Comité de l'agriculture à sa vingt-sixième session, la Division de la production et de la santé animale (NSA) a préparé le document intitulé «Proposition de création d'un sous-comité du Comité de l'agriculture sur l'élevage» (COAG/2020/7), en collaboration avec le Secrétariat du Comité de l'agriculture et les Divisions de la FAO concernées et sous la direction du Bureau du Comité de l'agriculture. Le document précise les modalités de travail actuelles pour les questions relatives à l'élevage, souligne la nécessité de mettre en place un tel sous-comité au regard des critères établis par la Conférence dans ses résolutions 13/97 et 11/2015 et décrit les incidences répercussions administratives et financières qu'aurait sa création. En annexe, on trouve un projet de mandat et un projet de règlement intérieur du sous-comité de l'élevage. Ce document a été revu et approuvé par le Bureau des affaires juridiques et par le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources (OSP). Une note conceptuelle portant sur la création d'un fonds fiduciaire multilatéral à l'appui de la concrétisation du sous-comité, pouvant servir de base à la recherche d'appui financier, a été soumise à la Division du développement des activités et de la mobilisation des ressources de la FAO (PSR). La proposition de création d'un sous-comité sur l'élevage sera soumise au Comité de l'agriculture à sa vingt-septième session.

## **B. Conseils en matière de politique et de réglementation**

10. Le Comité a présenté ses recommandations à la Conférence, y compris celles concernant les objectifs stratégiques. Elles ont été approuvées sans réserve par la Conférence à sa quarantième et unième session.

## **C. Planification du travail**

11. Les débats de la vingt-sixième session du Comité de l'agriculture ont permis d'élaborer un rapport concis contenant des recommandations d'actions spécifiques à l'intention du Conseil et de la Conférence de la FAO.

12. Durant sa vingt-sixième session, le Comité de l'agriculture a approuvé son Programme de travail pluriannuel pour 2018-2021 et le rapport intérimaire du Programme de travail pluriannuel pour 2016-2018.

13. Le Programme de travail pluriannuel pour 2018-2021 – qui est un document à horizon mobile – a été présenté lors de la vingt-sixième session et celui pour 2018-2021 est présenté pour approbation à la présente session du Comité.

14. L'ordre du jour de la vingt-septième session du Comité de l'agriculture a été élaboré par le Bureau, en étroite collaboration avec les membres, les groupes régionaux, les divisions techniques de la FAO (NSA, NSP, AGFF, AGDR, OCB, NSL, ESN, EST, PSU et d'autres), les équipes en charge des programmes stratégiques, les bureaux régionaux de la FAO, la Direction de la FAO et le Secrétariat.

## D. Méthodes de travail

15. Conformément au Programme de travail pluriannuel approuvé pour 2018-2021, le Bureau – composé de représentants des sept groupes régionaux – et le Président ont facilité l'organisation de seize réunions intersessions ordinaires du Bureau, avec l'aide du Secrétariat. Par ailleurs, le Président a participé à la réunion conjointe des Présidents de comités techniques avec le Directeur général, puis à deux réunions conjointes avec l'équipe de direction, au cours desquelles le renforcement de la collaboration a été débattu, en travaillant sur des thèmes et des questions transversales communes, mais aussi grâce à l'organisation d'événements parallèles conjoints. Cinq des réunions du Bureau ont été consacrées à la préparation de l'ordre du jour de la vingt-septième session du Comité de l'agriculture, la première d'entre elles s'est tenue le 29 octobre 2019 et elle a réuni les divisions techniques concernées afin de réviser les points éventuels à inscrire à l'ordre du jour de la vingt-septième session du Comité de l'agriculture.

16. La pandémie de covid-19 a, entre autres conséquences, entraîné le report de différentes réunions de la FAO, y compris des Conférences régionales de 2020 de la FAO, qui devaient initialement se tenir avant les réunions des comités techniques et donner des indications sur les priorités régionales. En outre, suite aux décrets ministériels émis par le pays hôte portant sur la situation d'urgence liée à la pandémie de covid-19 introduisant un confinement et des mesures de prévention strictes, les réunions périodiques du Bureau (1<sup>er</sup> avril, 21 mai et 2 juillet) et les consultations y afférentes se sont tenues à distance. Au cours de ses réunions, le Bureau a examiné les conséquences potentielles de la pandémie de covid-19 sur les préparatifs de la réunion et sur les priorités à l'ordre du jour. Suite à l'approbation du calendrier des réunions des organes directeurs de la FAO lors de la cent soixante-quatrième session du Conseil de la FAO (6-10 juillet 2020), la tenue à distance de la vingt-septième session du Comité de l'agriculture aux dates initialement prévues a été confirmée. Les préparatifs de la session ont été ajustés en conséquence.

## ANNEXE – Programme de travail pluriannuel du Comité de l’agriculture (2020-2023)

### I. Objectifs généraux du Comité de l’agriculture

Le Comité de l’agriculture examine périodiquement, de manière sélective, les problèmes agricoles et nutritionnels et les évalue en vue d’une action concertée de la part des États Membres et de l’Organisation. Il donne des avis au Conseil sur l’ensemble du programme de travail à moyen et à long terme de l’Organisation dans le domaine de l’agriculture et de l’élevage, de l’alimentation, des ressources naturelles et de la nutrition, l’accent étant mis sur l’intégration de tous les aspects sociaux, techniques, économiques, institutionnels et structurels du développement agricole et rural en général<sup>11</sup>. Il donne à la Conférence des avis fondés et des recommandations concrètes sur des questions de politique et de réglementation, dans les domaines relevant de son mandat.

### II. Résultats pour 2020-2023

#### A. Stratégie, établissement de priorités et planification budgétaire

Résultat: L’Organisation s’appuie sur une stratégie claire et des priorités et programmes bien définis sur des questions intéressant le Comité, et la communauté internationale dans son ensemble reçoit des informations actualisées sur la situation mondiale, les grandes tendances mondiales et les moteurs du changement dans les domaines de l’agriculture et de l’élevage, de l’alimentation, de la nutrition, de la gestion des ressources naturelles et des systèmes alimentaires.

Indicateurs et objectifs:

- Les faits nouveaux majeurs à l’échelle mondiale et régionale, y compris les grandes tendances mondiales et les moteurs du changement dans les domaines relevant de son mandat, sont mis en évidence, notamment par l’intermédiaire des conférences régionales et dans le cadre des sessions ordinaires du Comité de l’agriculture.
- Les recommandations du Comité portant sur les aspects pertinents du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget figurent dans le rapport du Conseil.

Produits: Des recommandations claires, précises et consensuelles, formulées par le Comité, sur la stratégie, les priorités, les programmes et le budget de l’Organisation sont examinées favorablement par le Conseil et offrent à ce dernier une base solide sur laquelle fonder ses orientations et ses décisions.

Activités:

- Examiner la situation actuelle dans les domaines relevant de son mandat, y compris les questions revêtant une importance particulière pour les groupes régionaux et la communauté internationale.
- Traiter les questions ayant un degré de priorité élevé et les problèmes émergents mis en évidence par les conférences régionales et d’autres organes de la FAO.
- Examiner les décisions et les recommandations émanant des autres organes directeurs et statutaires et des autres comités de la FAO.
- Examiner la mise en œuvre du Programme de travail et budget dans les secteurs qui relèvent de la compétence du Comité et fournir des avis sur la formulation du nouveau cadre stratégique de la FAO.
- Formuler des recommandations claires, consensuelles, élaborées soigneusement et en temps opportun sur les stratégies, les priorités, les programmes et le budget dans les secteurs qui relèvent de la compétence du Comité.
- Organiser des événements parallèles en rapport avec la priorité ou l’actualité des questions à l’ordre du jour.
- Examiner, au cours des sessions programmées, des questions revêtant une importance particulière.

---

<sup>11</sup> Article XXXII, paragraphes 6 a et 6 b des Textes fondamentaux.

### Méthodes de travail

- Le Président assure une liaison permanente et efficace avec le Secrétariat.
- Le Secrétariat facilite les travaux intersessions du Bureau visant à sélectionner les questions revêtant une importance particulière à inscrire à l'ordre du jour du Comité.
- Le Président et le Bureau, au moyen de consultations, facilitent la participation des États Membres entre les sessions.
- Le Comité collabore avec d'autres organes directeurs (en particulier le Conseil et les comités techniques) et statutaires pertinents de la FAO.

### **B. Avis sur les questions mondiales et réglementaires**

Résultat: Sur la base des recommandations du Comité, la FAO, par l'intermédiaire de sa Conférence, et en tenant compte des priorités régionales, donne des avis clairs, pertinents et utiles sur les principales questions de politique et de réglementation se posant aux niveaux mondial et régional et dans les États Membres, dans ses domaines de compétence.

#### Indicateurs et objectifs:

- Les États Membres bénéficient des délibérations du Comité de l'agriculture et mettent à profit les avis et recommandations formulés dans les rapports de la FAO pour orienter leurs activités et leurs politiques aux niveaux nationaux et régionaux.
- Le Comité de l'agriculture présente en temps utile des recommandations claires et précises à la Conférence en ce qui concerne les questions de politique et de réglementation dans les secteurs relevant de son mandat.
- Les recommandations du Comité relatives aux questions de politique et de réglementation figurent dans le rapport de la Conférence.

Produits: Des recommandations claires, précises et consensuelles adressées à la Conférence sur les cadres ou les instruments de politique et de réglementation.

#### Activités:

- Rendre compte à la Conférence des questions de politique et de réglementation découlant de ses délibérations.
- Examiner la situation au regard des instruments internationaux pertinents, y compris des codes de conduite dans les domaines de compétence du Comité.
- Rechercher des solutions en vue d'appuyer des actions concertées de la part des Membres eux-mêmes ou collectivement, par l'intermédiaire de la FAO et d'autres organes compétents, sur des questions ou préoccupations se situant dans les domaines relevant du mandat du Comité.
- Relever et examiner les nouvelles tendances et les enjeux émergents dans les domaines de compétence du Comité.
- Formuler des recommandations et des indications à l'intention de la Conférence.

### Méthodes de travail

- Le Comité travaille en étroite collaboration avec les bureaux et les axes compétents de la FAO, par l'entremise du Président et du Bureau.
- Le Président et le Bureau, au moyen de consultations, facilitent la participation des États Membres entre les sessions.



### III. Planification du travail

Résultat: Le Comité de l'agriculture travaille d'une manière efficace et efficiente, axée sur l'action et participative.

Indicateurs et objectifs:

- Les ordres du jour du Comité de l'agriculture sont bien ciblés et tiennent compte des besoins nouveaux.
- Les ordres du jour du Comité sont coordonnés avec ceux des autres comités techniques, selon qu'il convient.
- Les rapports du Comité de l'agriculture sont concis et contiennent des recommandations spécifiques et concrètes adressées à la fois au Conseil et à la Conférence.
- Les documents du Comité de l'agriculture sont disponibles dans toutes les langues de la FAO quatre semaines avant l'ouverture de la session.
- La continuité du travail est assurée d'une session à l'autre.
- Les membres du Comité de l'agriculture participent à la planification et aux activités intersessions du Comité.

Produits

- Programme de travail pluriannuel pour 2020-2031 du Comité adopté en 2020.
- Rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel du Comité approuvé en 2020.

Activités:

- Étudier des moyens d'améliorer la conduite des sessions, notamment mieux exploiter le temps à disposition.
- Axer les événements parallèles sur des questions clés d'actualité.
- Faciliter la coordination avec d'autres comités techniques et les conférences régionales.
- Mettre au point une procédure claire pour l'élection des membres et le fonctionnement du Bureau afin de mieux assurer la continuité d'une session à l'autre.
- Veiller constamment à l'efficacité des dispositions relatives à l'établissement de l'ordre du jour des réunions et à la rédaction du rapport final.
- Renforcer la participation consultative des membres du Comité de l'agriculture à la planification et aux activités intersessions du Comité, y compris par l'organisation de réunions informelles avec l'ensemble des membres.
- Examiner régulièrement les méthodes de travail, notamment sur la base des indicateurs et des objectifs indiqués dans le Programme de travail pluriannuel.

### IV. Méthodes de travail

Le Comité appuie ses travaux sur l'examen des tendances mondiales en matière de politiques et de réglementations sectorielles dans ses domaines de compétence. Le Comité travaille en collaboration avec les organes statutaires et d'autres organes sous les auspices de la FAO, assure la liaison avec le Comité du Programme sur les aspects stratégiques et les questions d'importance prioritaire, ainsi qu'avec le Comité financier sur les questions financières et budgétaires. Il coopère avec d'autres organes directeurs de la FAO, entretient des liens avec d'autres organisations internationales actives dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition. Il mène à bien les activités ordinaires entre les sessions, aidé par le Président et le Bureau et avec le soutien proactif du Secrétariat. Il encourage et facilite la participation des organisations d'agriculteurs, du secteur privé et de la société civile en qualité d'observateurs. Il renforce la participation des membres du Comité dans la planification et le travail intersession au moyen de consultations, en vue de faciliter la participation des États Membres entre les sessions.

## V. Questions en suspens et questions stratégiques devant être suivies par le Comité de l'agriculture à ses prochaines sessions

L'analyse critique de l'ordre du jour des sessions antérieures du Comité de l'agriculture, de même que l'analyse des tendances mondiales, des enjeux émergents dans le programme d'action mondial pour le développement agricole et du besoin de progresser plus rapidement et de renforcer les efforts fournis dans la réalisation des Objectifs de développement durable, en particulier des ODD 1 et 2, ont montré qu'un certain nombre d'enjeux mondiaux resteront au cœur des futurs débats du Comité, en ce qu'ils ont trait aux stratégies de la FAO. Dans ce contexte, il faudra prendre en considération les effets de la pandémie de covid-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition, sur les systèmes alimentaires et sur les interventions en la matière, qui sont d'une portée et d'une complexité sans précédent, mais il faudra aussi prendre en compte le processus menant au Sommet sur les systèmes alimentaires organisé par le Secrétaire général de l'ONU en 2021 et ses résultats.

La proposition de création d'un sous-comité du Comité de l'agriculture sur l'élevage vise à renforcer le travail et la coordination sur les questions relatives à l'élevage et à contribuer aux sessions du Comité de l'agriculture. Les développements et les tendances régionales pertinentes débattues lors des Conférences régionales seront incluses à l'ordre du jour. Par ailleurs, la FAO, pendant la période 2020-2021, développe un nouveau Cadre stratégique suivant un processus consultatif<sup>12</sup>, qui prend en compte les tendances de développement agricole mondiales, sectorielles et régionales et les principaux défis, en matière d'alimentation et d'agriculture, auxquels les pays et les acteurs du développement devraient être confrontés à moyen terme.

Anticiper l'ordre du jour du Comité de l'agriculture dans les quatre à six prochaines années n'est certes pas chose aisée, mais on peut supposer que les questions telles que le besoin de renforcer la productivité et la production durable, la sécurité alimentaire et la nutrition pour une population croissante, l'agriculture et des systèmes alimentaires durables, la dégradation de l'environnement et le changement climatique, la concurrence croissante autour des ressources naturelles, la biodiversité, la science et les innovations technologiques, l'interdépendance croissante des systèmes alimentaires, l'urbanisation rapide et les retombées sur les zones rurales, l'autonomisation des femmes et des jeunes, les petits exploitants agricoles, les agriculteurs familiaux, le développement durable de l'élevage et le défi des maladies et des ravageurs transfrontaliers resteront au cœur des débats et des délibérations du Comité de l'agriculture et qu'elles devraient faire l'objet d'un suivi sur la durée.

---

<sup>12</sup> <http://www.fao.org/3/nc850fr/nc850fr.pdf>